

SEANCE DU 06 SEPTEMBRE 2022

L'an deux-mille-vingt- deux, le Six Septembre 2022 à vingt heures,

Le conseil municipal de la commune de CLERY SUR SOMME, convoqué en séance ordinaire le 26 Août 2022, s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe COULON, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants : Philippe COULON – Dominique LENGLET - Anne MAUGER - Valérie BISBROUCK –Jean-Philippe Chretien-Yohan COGET– Jean-François DEWAMIN- Didier Fournier- Joëlle FRANQUEVILLE- Christian LEVECQUE — Florent SAVARY. - Éric ZENOBEL.

Secrétaire de séance : Anne Mauger

Assistait également à la réunion Mme Christelle DOBOEUF, secrétaire de mairie.

Etaient excusés : Messieurs Christian ALARY, Mickaël SAINT-SOLLIEUX et Mme Julie STEFANOVIC – PERDIGEON.

Procurations :

Christian ALARY à Philippe COULON

Mickaël SAINT-SOLLIEUX à Valérie BISBROUCK

Julie STEFANOVIC –PERDIGEON à Anne MAUGER

Etait inscrit à l'ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 Juin 2022**
- **Passage à la M57 en comptabilité publique**
- **DM amortissement Budget Communal**
- **Organisation soirée inaugurale Journées Européennes du Patrimoine**
- **Zone de préemption étangs**
- **Point sur la grippe aviaire**
- **Remplacement du véhicule utilitaire communal : ouverture de ligne de crédit et choix du véhicule**
- **Point sur la dotation au Baccalauréat**
- **Point sur les travaux au cimetière**
- **Finalisation du voyage des aînés**
- **Point sur l'école, rentrée scolaire 2022 /2023 reconduction des conventions avec les communes de Hem Monacu et Feuillères pour la garderie, la cantine et la scolarité.**
- **Questions diverses**



Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ajouter cinq points à l'ordre du jour.

Points ajoutés à l'ordre du jour :

- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021 (RPQS 2021)
- Renouvellement contrat de travail de Corinne Lété et de Samuel Vanègue
- Transfert Taxe Aménagement
- AEP Compteur Eau 2021
- Horaires éclairage public

Approbation du compte-rendu de la séance du 07 Juin 2022

Monsieur le Maire porte au vote l'approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 07 Juin 2022.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021 (RPQS 2021) délibération n° 2022-09-01

Monsieur le Maire présente que conformément au décret n°201561820 du 29/12/2015 la saisie des indicateurs SISPEA a été effectuée. Ces indicateurs sont favorables et les analyses microbiologiques et physico-chimiques attestent de la qualité de l'eau pour la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'Eau pour l'exercice 2021.

Renouvellement contrat de travail de Corinne Lété et de Samuel Vanègue

Monsieur le Maire informe le Conseil que les contrats de travail de Madame Corinne Lété occupant le poste d'adjoint technique contractuel affectée à la cantine scolaire (agent de restauration) et de Monsieur Samuel Vanègue sont reconduits.

Le Conseil Municipal valide le renouvellement des contrats.



Transfert Taxe Aménagement sur les ZAE du périmètre de la CCHS délibération n° 2022-09-02

Monsieur le Maire rappelle qu'une taxe d'aménagement de 3% a été mise en place sur la commune depuis le 8 novembre 2011 par délibération du précédent Conseil Municipal. La CCHS est désormais compétente en terme de ZAE. Il y a donc lieu de mettre en place une convention de transfert au profit de la CCHS de cette taxe, uniquement concernant les ZAE à hauteur de 100%. Hors secteur ZAE, la recette restera prise en compte pour la commune. Monsieur le Maire précise qu'en cas de travaux nécessaires afférent à une ZAE et en contrepartie, la CCHS en assurera la charge.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité le transfert de la Taxe Aménagement sur les ZAE en faveur de la CCHS et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de transfert.

AEP Compteur Eau 2022 délibération n°2022-09-03

Monsieur le Maire rappelle les travaux exécutés en 2021 pour la sortie des compteurs d'eau sur le domaine public et confirme, plan à l'appui que pratiquement tous les compteurs route d'Albert ont été changés. Après examen du plan du village, il est décidé de poursuivre l'opération en 2022 par des travaux similaires, pour environ 80 branchements, dans les rues du centre du village ainsi que dans les rues perpendiculaires.

L'idée générale étant lors d'une 3^{ème} tranche, d'exécuter les travaux sur le bas du village.

Il y a lieu, afin de compléter le BP d'ajouter en DM la somme de 27 000€ à la rubrique 2315 du Budget M 49.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité la DM proposée.

Horaires éclairage public

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le coût de l'énergie pour notre Commune a augmenté de manière exponentielle, l'énergie de chauffage pour les écoles a littéralement doublé, et le coût de l'électricité s'est envolé. M le Maire propose donc une mesure immédiate d'économie en éteignant les candélabres d'éclairage la nuit.

Cette proposition retient l'adhésion de l'ensemble des membres du Conseil Municipal, conscients que cette période d'inflation de l'énergie n'est absolument pas propice au gaspillage.

Il est donc décidé à l'unanimité, pour l'allumage de l'éclairage public :

- ↳ De 6h30 à la clarté pour le matin
- ↳ De la pénombre à 22h pour le soir
- ↳ Monsieur le Maire se rapprochera dès que possible des services de la SICAE pour mettre en place ces nouvelles mesures.



Passage à la M57 en comptabilité publique délibération n°2022-09-04

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Lenglet qui explique le changement de plan comptable de la Trésorerie (passage de la M 14 à la M 57).

Monsieur le Maire confirme que ce changement est essentiellement technique en comptabilité, notamment pour les budgets et les comptes administratifs de la commune en accord avec la Trésorerie générale.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité pour le passage de la M14 à la M 57 au 1 er Janvier 2023.

DM amortissement Budget Communal délibération n°2022-09-05

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de passer une écriture comptable de régularisation suite aux recommandations du comptable du Trésor Public concernant les amortissements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide les modifications suivantes au budget de la Commune 2022 pour ajustement :

Chapitre et Article	Montant
BUDGET GENERAL	
DF Chapitre 022 Dépenses Imprévues	
- Article 022 Dépenses imprévues	- 2 405,59
DF Chapitre 042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	
- Article 6811 Amortissements	+ 2 405,59
RI Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	
- Article 2804512 GFP de rattachement	+ 2 405,59
DI Chapitre 021 Immobilisations Corporelles	
- Article 2183 Matériel de Bureau et Informatique	+ 2 405,59



Organisation soirée inaugurale Journées Européennes du Patrimoine

Monsieur le Maire rappelle que la soirée d'inauguration des Journées Européennes du Patrimoine aura lieu le vendredi 16 septembre à 18 heures à la salle polyvalente en association avec le PETR et l'OT pour le territoire Santerre Haute Somme.

La soirée se voudra culturelle avec une exposition sur Maurice Fenaille et se prolongera de manière plus festive en compagnie d'un groupe de Jazz retenu par le PETR, un camion crêperie et un bar tenu par l'association locale Cléry Loisirs.

Monsieur le Maire précise qu'une note d'information auprès de la population du village a été distribuée pour cette occasion.

Les Conseillers ont pris note de cet événement

Zone de préemption étangs délibération n°2022-09-08

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans sa politique générale de préservation des espaces naturels, le Conseil Départemental soumet aux Communes et aux EPCI, le projet d'instaurer un droit de préemption sur l'ensemble des espaces naturels de notre collectivité en cas de cession des parcelles d'étangs.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est à ce jour déjà dotée de ce droit de préemption sur nos étangs.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas donner suite à cette demande du Conseil Départemental par 1 abstention et 14 voix contre.

Point sur la grippe aviaire

Monsieur le Maire résume les événements concernant la grippe aviaire qui a touché notre territoire cet été.

Il relate les échanges sur le sujet entre la DDTM, la Préfecture, l'OFB et la Municipalité, ainsi que les actions qui ont été mises en place à cette période avec le concours de l'ensemble des acteurs concernés.

Les Conseillers ont pris note de toutes ces informations



Remplacement du véhicule utilitaire délibérations n° 2022-09-06 et n° 2022-09-07

Suite au vol du camion benne de la Commune en Août dernier, il y a lieu d'acquérir un véhicule de remplacement similaire.

Monsieur le Maire soumet aux membres présents 2 possibilités de remplacement pour un véhicule d'occasion :

- ↳ Entreprise Leleu Arras IVECO 35C16 – 39 977.76€ TTC
- ↳ Entreprise Citroën Péronne Boxer benne- 33 000€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ***De retenir la solution Citroën pour 33 000TTC***
- ***D'ouvrir une ligne de crédit ou souscription emprunt d'un montant de 33 000€ Messieurs Lenglet et Zenobel étant mandatés pour négocier le meilleur taux d'intérêt auprès des établissements bancaires.***
- ***Autorise Monsieur le Maire à signer et exécuter toutes démarches nécessaires à l'acquisition de ce véhicule.***

Point sur la dotation au Baccalauréat

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une jeune fille a obtenu le baccalauréat lors de la session de Juin 2022. Comme il est de tradition, la Commune lui attribue la somme de 100 euros.

Après avoir souligné chaleureusement la réussite de cette jeune fille, le conseil municipal approuve cette dotation.

Point sur les travaux au cimetière

Les travaux exécutés au cimetière afin de permettre le dégagement des sépultures ainsi que leur entretien sont à ce jour terminés.

Le Conseil Municipal approuve l'ensemble des travaux exécutés

Finalisation du voyage des aînés

Monsieur le Maire rappelle que le voyage des aînés aura lieu le jeudi 8 septembre au musée de la Nacre à MERU (60).

- 7h30 départ de Cléry sur Somme
- 10h30 Visite du Musée de la Nacre
- 12h30 Repas gastronomique au restaurant de la tabletterie
- Ensuite Balade à Gerberoy avant retour

Le Conseil Municipal manifeste sa satisfaction et souhaite un agréable voyage aux aînés du village. Monsieur le Maire sera chargé de leur transmettre ce message lors du déplacement.



Point sur l'école, rentrée scolaire 2022 /2023 reconduction des conventions avec les communes de Hem Monacu et Feuillères pour la garderie, la cantine et la scolarité

Monsieur le Maire précise que l'effectif de l'école à la rentrée est de 45 élèves dont 26 élèves extérieurs à la Commune de Cléry sur Somme.

Les services de cantine et de garderie fonctionnent comme l'an dernier. Les tarifs restent inchangés.

Le Conseil Municipal prend note des conditions de la rentrée.

Questions diverses

- Madame Mauger annonce que le spectacle de Noël aura lieu le **Dimanche 04 Décembre à 14h30 à la salle des fêtes**. La Commune distribuera un chèque-cadeau de 25 € aux enfants âgés de 0 à 12 ans .L'association Cléry Entente Loisirs offrira le spectacle et le goûter.

Le Conseil Municipal prend note de cet évènement.

- Monsieur le Maire invite le Conseil à réfléchir à une possible installation de vidéoprotection à des points stratégiques de la Commune. Ce dispositif permettrait de prévenir tout acte d'incivilité ou de vol.
- Madame Mauger fait le bilan du Pass Piscine et du passage du bus, actions mises en place par la CCHS 50 Pass ont été distribués auprès des familles qui en ont fait la demande suite à la diffusion d'un courrier de la Commune. Il semble que le passage du bus le vendredi après-midi ait permis une plus grande fréquentation du centre aquatique de Péronne.
- Monsieur le Maire dresse un bilan sur le retour très positif de la Fête des Etangs du 14 Juillet.
- Monsieur le Maire annonce qu'à son initiative, le CCHS a acheté une parcelle située Rue Anne-Marie Vion, propriété de l'indivision Depierre, parcelle destinée à la construction de la Maison du Canal.
- Monsieur le Maire dresse le bilan des travaux effectués cet été notamment le nettoyage des berges des étangs par l'entreprise Aquaclean et la rénovation de la toiture du auvent jouxtant la Mairie (tableau d'affichage).
- Monsieur le Maire rappelle la législation concernant le bruit et que tout élu peut intervenir auprès des personnes qui ne respectent les jours et les horaires pour utiliser tout appareil ou outil de bricolage ou de jardinage.
- Monsieur le Maire informe que la cérémonie des vœux du maire auront lieu le **Dimanche 8 Janvier 2023 à 14h à la salle des fêtes**.



Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour toutes les décisions prises ce jour et les interventions constructives de chacun.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 11 Octobre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt- deux heures quarante -cinq.

